



Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

Création d'un espace de production alimentaire à Chamarande

PORTEUR DU PROJET

Conseil départemental de l'Essonne – Direction de la culture

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Dans le cadre de l'exposition VIVRE(S) au Domaine de Chamarande lors de l'été 2014, plusieurs expérimentations menées avec différents artistes ont été proposées au public sur des modes de production alimentaire durables.

Dans la forêt-jardin, une forêt où toutes les strates sont comestibles, le public peut cultiver et récolter les fruits de la nature. Cette forêt comestible présente un ensemble de bénéfices environnementaux et sociétaux remarquables

L'objectif est de réintroduire la notion de production du domaine, qui comme tous les domaines seigneuriaux était un lieu de production agricole. Ces projets nécessitent l'implication des citoyens pour une mise en œuvre durable, un partage de savoirs, une réappropriation de l'espace public par les habitants.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Environnementaux

§ Une fois implantée, la forêt jardin constitue un système durable, autonome, résilient, productif sans avoir recours aux énergies fossiles, sans besoins en eau ni en fertilisants. Elle stocke du carbone, restaure les paysages et constitue un refuge de biodiversité cultivée et sauvage.

Sociaux

§ La mise en œuvre à Chamarande de cette forêt jardin offre l'opportunité de créer du lien social autour de la question de la production alimentaire locale. Elle pourrait faire tâche d'huile sur le territoire, vu qu'elle ne nécessite que de petites surfaces pour son implantation et peut facilement trouver sa place dans un jardin de particulier.

Économiques

§ Sur le plan économique, la forêt jardin permet de produire localement des fruits, baies, légumes, plantes aromatiques et médicinales, champignons, etc.

